

Faculté de médecine

Vice-décanat, à la recherche et à l'innovation scientifique

CONCOURS DU FONDS MERCK SHARP & DOHME CORP.

ANNONCE Mai 2014

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal a le plaisir de vous annoncer le lancement des concours du fonds Merck Sharp & Dohme Corp.

Contenu

Objectifs du programme Merck Sharp & Dohme Corp	1
Admissibilité	2
Concours.....	2
Volet 1 : Subventions de démarrage.....	3
Volet 2 : Subventions de projets émergents.....	3
Volet 3 : Subventions de recherche	3
Pour les trois volets	3
Critères d'évaluation des projets	3
Critères d'évaluation des candidats	4
Comité d'évaluation	4
Présentation d'un dossier	4
Lettre d'intention : date de remise : 29 août 2014	4
Concours final, sur invitation : 26 septembre 2014	4
Décisions : début novembre.....	4
Suivi annuel	4
Évaluation du programme.....	5
Nous joindre	5

Objectifs du programme Merck Sharp & Dohme Corp

La direction de la faculté souhaite que cet important don de Merck serve à développer des activités de recherche basées sur l'innovation, dans un contexte de collaboration. Ces activités doivent démontrer un fort potentiel de développement des connaissances scientifiques afin de viser également l'obtention de fonds de recherche d'organismes externes reconnus.

Faculté de médecine

Vice-décanat, à la recherche et à l'innovation scientifique

Les projets doivent obligatoirement être axés sur une recherche translationnelle¹ dans des domaines de recherche en lien avec les intérêts congruents de Merck et de la Faculté de médecine, soit :

- système cardiométabolique;
- système cardiorénal;
- oncologie;
- neurosciences;
- immunologie;
- infection;
- inflammation.

Les projets présentant une forte probabilité de mener à des percées pour mettre au jour de nouveaux mécanismes sous-jacents aux maladies seront notamment considérés.

Admissibilité

Ce programme est ouvert à tous les membres du corps professoral régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, incluant les « professeurs-chercheurs ».

Les projets qui sont déjà financés par des organismes externes ne sont pas admissibles, de même que ceux ayant déjà bénéficié de ce programme.

Les demandes provenant d'une équipe collaborative sont encouragées et peuvent inclure des chercheurs de notre campus et de nos centres affiliés, pour assurer le volet translationnel du programme.

Un candidat ne peut soumettre qu'une seule demande par année à titre de chercheur principal ou de co-chercheur.

Concours

Un total de quatre millions de dollars sera octroyé au cours de trois compétitions qui sont planifiées en 2014, 2015 et 2016. Le présent document concerne le concours 2014 qui comprend 3 volets. La faculté se réserve le droit de modifier les modalités des prochains concours.

¹ La recherche translationnelle est définie par Merck comme suit :

“In general translational research is scientific research that helps to make findings from basic science useful for practical applications that enhance human health and well-being. It focuses on iterative feedback loops between the basic and clinical research domains to accelerate knowledge translation from bedside to bench, and back again.”

Faculté de médecine

Vice-décanat, à la recherche et à l'innovation scientifique

Volet 1 : Subventions de démarrage

Le programme « Subventions de démarrage » vise à assurer le démarrage et l'établissement de nouveaux professeurs-chercheurs dont les activités de recherche ont lieu sur le campus. Les candidatures seront évaluées en lien avec les priorités stratégiques de recrutement et de développement de la faculté et les objectifs du programme :

- Deux subventions sont prévues pour le concours 2014;
- Octroi jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par an, pour une période maximale de deux ans;
- Un codemandeur est admissible pour assurer le caractère translationnel du projet.

Volet 2 : Subventions de projets émergents

Le programme « Subventions de projets émergents » vise à soutenir des équipes émergentes qui comptent développer un projet de recherche translationnelle et obtenir des données pilotes pour une demande de fonds à un organisme externe reconnu :

- Deux subventions sont prévues pour 2014;
- Jusqu'à 80,000 \$ par an, sur une période maximale de deux ans.

Volet 3 : Subventions de recherche

Le programme « Subventions de recherche » vise à soutenir des projets de recherche translationnelle avec un potentiel d'impact clinique dans les domaines d'intérêt ci-haut mentionnés :

- Deux subventions sont prévues pour 2014;
- Octroi jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par an, pour une période maximale de deux ans.

Pour les trois volets

- Les salaires pour le personnel de recherche, les bourses d'étudiants et les stagiaires postdoctoraux sont permis. Les fonds ne pourront pas être utilisés pour le salaire des chercheurs, l'achat d'équipement, les frais de déplacement ou la participation à des congrès;
- Les demandeurs sont fortement encouragés à utiliser une partie du fonds Merck pour soumettre et appuyer les demandes de bourses de stagiaires postdoctoraux au programme MITACS (www.mitacs.ca), notamment dans le cadre de leur programme Accélération. Ce programme soutient, en partie financièrement, un étudiant qui réalise un stage dans un milieu industriel ou un organisme sans but lucratif.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet;
- Qualité de la composante translationnelle et/ou potentiel d'impact clinique du projet;
- Aspect structurant et innovant;
- En lien avec les créneaux d'excellence de la faculté et d'intérêts de Merck, ci-haut mentionnés;
- Réalisable dans le temps alloué et le budget demandé;

Faculté de médecine

Vice-décanat, à la recherche et à l'innovation scientifique

- Potentiel pour l'obtention de subventions additionnelles.

Critères d'évaluation des candidats

Les dossiers de candidature seront évalués selon :

- La qualité du dossier du chercheur;
- L'expertise scientifique en lien avec le projet;
- La complémentarité des expertises.

Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation sera composé :

- Du vice-doyen à la recherche et à l'innovation scientifique (président du comité);
- Du directeur de la recherche externe et du licensing international de Merck;
- Deux représentants des chercheurs de la faculté;
- D'un représentant du vice-rectorat.

Au besoin, des expertises scientifiques externes seront sollicitées.

Présentation d'un dossier

Lettre d'intention : date de remise : 29 août 2014

- 2 pages :
 - Résumé et description du projet;
 - Justification de la demande;
 - Budget.
- CV du chercheur ou des chercheurs.

Concours final, sur invitation : 26 septembre 2014

- Résumé de 500 mots;
- Proposition de projet incluant figures et références (5 pages);
- Échéancier avec les dates (tableau 1 page);
- Budget détaillé avec justification (1 page);
- CV du chercheur principal et autres chercheurs impliqués;
- Lettre d'appui du directeur de département ou du directeur du centre de recherche.

Décision : début novembre

Suivi annuel

Un bilan scientifique et financier annuel devra être déposé au VDRI à la date anniversaire de l'octroi.

LA DATE DE REMISE POUR LES DOSSIERS COMPLETS A ÉTÉ REPORTÉE AU 3 NOVEMBRE 2014.
DÉTAILS SUR LA PRÉSENTATION DES DOSSIERS COMPLETS À VENIR

Faculté de médecine

Vice-décanat, à la recherche et à l'innovation scientifique

Évaluation du programme

Le présent programme de subventions sera évalué annuellement par la faculté pour assurer sa pertinence avec les objectifs de développement de la faculté.

Nous joindre

[Vice-décanat à la recherche et à l'innovation scientifique](#)

François L'Heureux
Pavillon Roger-Gaudry, bureau P-424
514 343-6111, poste 4583
francois.lheureux@umontreal.ca